



Fatiha SAIDI

La page de nos Echevins et mandataires

NON Angelica, tu n'es pas toute seule... !

Le cas de la petite Angelica Cajamarca enfermée avec sa maman au centre 127bis a remis sur le devant de la scène la question de l'enfermement des enfants. Si le cas de la petite Angelica a été largement médiatisé provoquant jusqu'à la visite du centre par le Président de l'Equateur et son épouse, il n'en demeure pas moins que la situation d'Angelica est loin d'être exceptionnelle. Les décideurs politiques de notre pays qui négocient fébrilement la constitution du futur gouvernement auront-ils l'audace de rajouter ce point à l'ordre du jour afin de mettre un terme à l'arbitraire et l'hypocrisie ambiants ?

Habituellement, la période estivale dans notre région fait place aux activités de la foire du Midi et de Bruxelles-Plage. Cette année, les manifestations se sont aussi invitées, de manière imprévue, dans l'agenda.

En effet, malgré la période de vacances, nombre de personnes dont plusieurs parlementaires se sont mobilisées afin d'éviter l'expulsion d'une fillette de 11 ans et de sa maman vers l'Equateur.

Dans l'attente de l'arrêt d'expulsion les deux intéressées furent enfermées durant de nombreuses semaines au centre 127 bis. Enfermement au mépris des conventions sur les droits de l'enfant, ratifiées par notre pays, enfermement ne tirant aucune leçon de la sévère condamnation qui a été signifiée à la Belgique après l'enfermement et l'expulsion de la petite Tabita (2002).

Depuis des années, le Délégué Général aux Droits de l'Enfant et nombre d'associations ne cessent de dénoncer les répercussions en termes sociaux (absence de socialisation et de scolarisation), de santé et psychologiques de l'enfermement. En outre, le rapport commandité par le ministère de l'Intérieur, rejoignait dans ses conclusions (février 07) les recommandations émises par ces acteurs et invitait à la cessation de l'enfermement des enfants.

Ayant visité les centres fermés à plusieurs reprises je ne puis qu'abonder dans ce sens et témoigner de l'état d'extrême stress et détresse dans lequel je trouvais les personnes enfermées.

Cependant, aussi dramatiques que soient les nombreuses situations humaines des personnes en situation irrégulière, nous ne plaçons pas pour une politique «frontières ouvertes» mais bien pour l'élaboration d'une politique d'asile avec des perspectives plus larges que la répression et l'enfermement. Tant que celle-ci ne sera pas traitée dans sa globalité (partage des richesses entre le nord et le sud, souci de développement durable pour les pays du sud, coopération étroite et cohérente basée sur les besoins réels des pays potentiels d'émigration...) les efforts consentis resteront peu productifs.

A cet effet, rappelons que le Parti socialiste a déposé nombre de propositions de loi et de résolutions allant dans le sens d'une politique humaine et réaliste. Pour le PS, les demandeurs d'asile dont la procédure se clôture par une décision négative dans un délai raisonnable doivent être éloignés du territoire mais ceux dont la procédure a duré des années ou qui ont établi en Belgique des attaches durables doivent pouvoir être régularisés.

Le PS a également déposé une proposition de loi interdisant l'enfermement de certains groupes de population (enfants, femmes enceintes, personnes gravement malades, personnes souffrant de troubles psychologiques graves...).

En outre le PS continue de rappeler que les étrangers détenus en centres fermés n'ont commis d'autres "crimes" que de résider illégalement en Belgique, à la recherche d'un avenir meilleur. Concernant les centres fermés le parti socialiste demande que le séjour y soit limité à deux mois maximum et souhaite que les médecins officiant dans les centres fermés soient liés au Service Public Fédéral Santé publique et non plus au SPF Intérieur comme c'est le cas actuellement.

Les propositions évoquées sont loin d'être exhaustives et illustrent donc bien que les alternatives à l'enfermement et au «tout au répressif» existent...

Le Magazine Septembre 2007

Fatiha SAIDI
Echevine de l'Egalité des chances

